



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Trente-troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

#### I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité ayant, dans sa résolution [2112 \(2013\)](#), prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 30 juin 2014 et m'ayant demandé de lui présenter un rapport à mi-parcours au plus tard le 31 décembre 2013, je rends compte dans le présent rapport des faits nouveaux majeurs survenus depuis mon dernier rapport du 26 juin 2013 ([S/2013/377](#)) et de l'exécution du mandat de l'ONUCI, de la définition de critères stratégiques affinés de nature à permettre de mesurer l'évolution vers la stabilité à long terme du pays et de l'analyse en cours des avantages comparatifs de l'ONUCI et de l'équipe de pays des Nations Unies.

#### II. Situation politique

2. Le Président Alassane Ouattara et son gouvernement ont continué d'œuvrer à stabiliser la situation dans le pays et ont pris dans ce sens des mesures pour désamorcer les tensions politiques, éloigner l'insécurité et accélérer la relance de l'économie. Le 5 août, dans un geste de réconciliation, le Gouvernement a ordonné la remise en liberté provisoire de 14 personnalités fidèles à l'ancien Président Laurent Gbagbo et au Front populaire ivoirien (FPI), ancien parti au pouvoir, dont : Pascal Affi N'Guessan, Président du FPI; Michel Gbagbo, fils de l'ancien Président Gbagbo; Henri Dacoury-Tabley, ancien Gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest; et Justin Koua, secrétaire par intérim de la jeunesse du FPI, arrêté le 7 juin pour atteinte à la sûreté de l'État.

3. Le 10 juillet, un tribunal d'Abidjan a confirmé les charges retenues contre 84 des 90 fidèles du FPI, dont 8 bénéficieront par la suite d'une mise en liberté provisoire. Au cours de la période considérée, le FPI a exigé une amnistie générale en faveur de ses partisans qui étaient détenus par suite de la crise postélectorale. Le 5 septembre, le Premier Ministre a annoncé que l'amnistie générale n'était pas envisageable mais que certaines personnes pourraient bénéficier d'une grâce présidentielle. Le 20 septembre, par suite d'une grâce présidentielle, près de 3 000 personnes détenues pour infractions non violentes commises durant la crise postélectorale ont été remises en liberté.



4. Le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition s'est poursuivi, notamment au sein du Cadre permanent de dialogue, même si le FPI a refusé d'y participer. Formellement déclaré dans l'impasse en février, le dialogue direct Gouvernement-FPI a repris le 24 septembre; c'est alors que le FPI a proposé la création d'un nouveau mécanisme de dialogue, dit États généraux de la République, pour traiter des causes profondes du conflit en associant tout l'échiquier politique et la société civile. En réponse, le Gouvernement a engagé le FPI à participer aux mécanismes existants tout en se disant ouvert à toute proposition de nature à aider à asseoir la stabilité politique et a invité le FPI à lui présenter les termes de référence de cette nouvelle instance, ce qui fut fait le 17 novembre. Le 19 novembre, le Président a émis des doutes au sujet de la proposition et indiqué que le Gouvernement ferait des suggestions sur le forum de dialogue national. Le 9 décembre, le Président du FPI et le Secrétaire général par intérim du Rassemblement des républicains (RDR), parti au pouvoir, se sont rencontrés pour voir comment faire avancer le dialogue politique, en invoquant la mémoire de Nelson Mandela, lauréat du prix Nobel, comme inspiration de leur attachement renouvelé au dialogue et à la réconciliation. Les deux partis n'ont pas tenu de pourparlers formels depuis près de 10 ans.

5. On a également avancé vers la solution des problèmes à l'origine de la crise ivoirienne, dont le foncier et la nationalité. Le 23 août, l'Assemblée nationale a adopté des lois sur le foncier rural et sur la nationalité, venant d'une part accorder aux propriétaires ruraux 10 années de plus pour faire constater leur droit coutumier sur les terres du domaine coutumier et simplifier les procédures de naturalisation d'autre part. La nouvelle loi sur la nationalité accorde aux ressortissants étrangers de sexe masculin le droit d'acquérir la nationalité ivoirienne par le mariage, droit précédemment réservé aux ressortissantes étrangères. Par ailleurs, l'Assemblée a adopté des dispositions octroyant la nationalité ivoirienne aux étrangers résidant en Côte d'Ivoire depuis 1972, ainsi qu'à leurs enfants. En octobre, la Côte d'Ivoire a adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

6. Le mandat de deux ans de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation est venu à expiration le 28 septembre. Le 21 novembre, le Président de la Commission a officiellement présenté le premier rapport de cet organe, qui recense les tâches restant à accomplir avant la présentation du rapport final au Président Ouattara. Les organisations de la société civile se sont dites déçues de ce que la Commission n'ait guère fait avancer l'entreprise de réconciliation nationale, notamment sur les volets de la recherche de la vérité, des auditions publiques et de la réparation, même si elle a pour l'essentiel achevé ses consultations nationales. En visite dans la région de Gbêkê à la fin novembre, le Président Ouattara a de son côté prôné l'unité, la réconciliation et le pardon.

7. Comme il ressort de mon précédent rapport, la Cour suprême a annulé les résultats des élections du 21 avril dans deux municipalités et une région, le scrutin n'ayant pu avoir lieu dans une municipalité à la suite d'un incident. Les élections ont été réorganisées le 21 juillet dans les municipalités d'Anyama, de Bettié et de Doropo, ainsi que dans la région de Tchologo. Le 23 juillet, la Commission électorale indépendante a proclamé les résultats de ces scrutins, qui ont tous été remportés par le RDR. Les résultats ont été acceptés, sauf à Doropo, où un candidat indépendant a saisi la Cour suprême d'une plainte que celle-ci rejettera.

8. Le Président Ouattara a annoncé la tenue de la prochaine élection présidentielle en octobre 2015. Le 3 juillet, il a exprimé l'intention de se porter candidat à sa propre succession; pour l'heure aucune autre personnalité politique n'a affiché d'ambitions électorales. L'ancien Président Henry Konan Bédié a été réélu Président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) le 6 octobre, et le parti a fait savoir qu'il entendait présenter un candidat à l'élection présidentielle, révélant ainsi l'existence de tensions au sein du Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP), coalition au pouvoir regroupant le RDR et le PDCI. Le 5 décembre, en tournée dans la région de Gbêkê, le Président a publiquement exprimé le souhait d'être le candidat unique du RHDP et exhorté le FPI à participer à l'élection présidentielle. De son côté, le Président du FPI a cherché en novembre à mobiliser les partisans du FPI à la faveur d'une campagne de mobilisation de fonds et d'une grande tournée dans l'ouest du pays.

### **Justice nationale et internationale**

9. L'action menée aux niveaux national et international en vue de traduire en justice les auteurs présumés de crimes violents commis pendant la crise postélectorale s'est poursuivie, les principales cibles demeurant toutefois proches de l'ancien régime. Le 23 octobre, le Gouvernement a annoncé que la cellule spéciale d'enquête chargée depuis 2011 d'enquêter sur les crimes commis durant la crise postélectorale achèverait son mandat en décembre 2013. La cellule n'a pas donné l'impression d'être tout à fait impartiale. En juillet, 84 partisans de l'ancien Président Gbagbo accusés de crimes contre l'État durant la crise ont été renvoyés devant la cour d'assises. Toutefois, au 5 décembre, le procès de ces personnes n'avait toujours pas commencé.

10. Pendant ce temps, les principaux dossiers, dont l'enquête sur le meurtre de sept Casques bleus à Para en juin 2012 et sur l'attaque du camp de déplacés Nahibly à Duékoué en juillet 2012, étaient au point mort.

11. Le 11 novembre, la Cour pénale internationale (CPI) a rejeté la demande de mise en liberté provisoire de l'ancien Président Gbagbo formée par sa défense, au motif que son maintien en détention était nécessaire pour garantir sa comparution devant la Cour et empêcher toute ingérence dans l'instruction.

12. Le 20 septembre, le Gouvernement a annoncé que l'ancienne Première Dame Simone Gbagbo, qui était toujours en détention à Odienné, serait jugée en Côte d'Ivoire, et non à La Haye, pour crimes contre l'humanité commis durant la période postélectorale, et exprimé l'intention de saisir la CPI d'une requête en retrait du mandat d'arrêt décerné contre elle le 29 février 2012. Dans sa déclaration, le Gouvernement faisait valoir que les tribunaux ivoiriens étaient aptes et prêts à conduire un procès équitable garantissant les droits de l'accusée. Cette requête sera déposée auprès de la CPI le 30 septembre.

13. Le 1<sup>er</sup> octobre, la CPI a rendu public un mandat d'arrêt contre Charles Blé Goudé, ancien dirigeant des Jeunes Patriotes, détenu dans un lieu secret. Initialement émis le 21 décembre 2011, ce mandat reproche à Blé Goudé d'être personnellement responsable par participation indirecte de crimes contre l'humanité commis entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011. Au 5 décembre, le Gouvernement n'a toujours pas déféré à la demande de la Cour.

14. Le 23 octobre, le procureur militaire a annoncé que tous les procès militaires résultant de la crise postélectorale seront achevés à la fin de 2013, mais au 5 décembre, aucun procès n'avait encore commencé. De son côté, le Président Ouattara a déclaré que les militaires fidèles à l'ancien Président Gbagbo qui n'auraient pas regagné le pays au 30 novembre seraient considérés comme déserteurs. Le 22 novembre, cinq officiers sont rentrés du Togo.

15. L'ONUCI a continué de surveiller les conditions de détention des personnes arrêtées à la suite de la crise pour s'assurer du respect de leurs droits de l'homme. Ayant rendu visite à M<sup>me</sup> Gbagbo, elle a constaté que les conditions de sa détention étaient acceptables et que son état de santé faisait l'objet d'une étroite surveillance; elle a aussi rendu deux fois visite à M. Blé Goudé. Certains illustres détenus sont isolés, mais d'autres qui partagent les mêmes locaux avec d'autres détenus ont dit craindre pour leur sécurité.

### III. État de sécurité

16. Encore qu'elle n'ait cessé de s'améliorer, la sécurité est dans l'ensemble demeurée fragile dans le pays, surtout le long de la frontière libérienne. La situation est marquée par une forte criminalité violente sur toute l'étendue du territoire, y compris les actes de banditisme perpétrés par des éléments des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), des *dozos* (chasseurs traditionnels), des ex-combattants et autres, ainsi que par la récurrence de violences intercommunautaires. Au cours de la période considérée, on a dénombré quelque 365 vols à main armée, y compris des actes de banditisme armé de grand chemin. Le 7 novembre, le Gouvernement a lancé, avec le concours de l'ONUCI, une opération de lutte contre l'insécurité en démantelant les groupes armés et les postes de contrôle illégaux.

17. Depuis janvier 2013, aucune attaque d'envergure n'a été signalée contre les forces de sécurité nationales ou les édifices publics, mais on a déploré des incidents, notamment au moins 10 attaques dirigées contre des éléments du FRCI durant la période considérée. Les attaques dirigées depuis octobre contre les éléments du FRCI dans le triangle Agboville-Adzope-Adzaguie, bastion du FPI, semblent avoir eu un but précis car elles coïncident avec les rebondissements du dossier de l'ancien Président Gbagbo devant la CPI. Le flou qui entoure le rôle des *dozos* a également contribué à aviver les tensions avec le FRCI, la police et la gendarmerie, les conséquences en étant parfois fatales. Au cours de la période considérée, il y a eu cinq accrochages armés entre *dozos* et forces de sécurité près de Yamoussoukro et de Toumodi. S'étant rendu sur les lieux, le Ministre de la défense a prévenu que ce genre d'attaques ne serait pas toléré.

18. Les retards dans le désarmement des ex-combattants ont aussi été source d'insécurité. Au cours de la période considérée, on a dénombré au moins 11 manifestations ou incidents impliquant des ex-combattants mécontents. Le 1<sup>er</sup> juillet, le convoi du chef de l'Autorité nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a été attaqué alors qu'il faisait route de Ferkessedougou à Kong dans le nord du pays; un gendarme a été tué et deux autres personnes blessées. On ignore l'identité des auteurs et les motifs de l'attaque.

19. Si par leurs efforts conjugués les Gouvernements ivoirien et libérien ont concouru à réduire considérablement les actes de violence à travers la frontière entre les deux pays, la paix et la sécurité continuent d'y être sérieusement menacées du

fait de la disponibilité d'armes illicites et de la présence de fidèles de l'ancien régime, d'ex-combattants et d'autres éléments armés dans la zone frontalière. On a continué de faire état de la circulation transfrontière non contrôlée d'armes.

20. Les litiges fonciers et la maîtrise des ressources naturelles continuent d'alimenter des tensions intercommunautaires; on a recensé durant la période considérée au moins 12 accrochages violents, qui ont fait des morts, des blessés et des dégâts matériels, surtout dans l'ouest du pays.

21. Le Gouvernement a continué d'expulser des occupants illégaux des parcs nationaux et des forêts classées. Supervisée par le comité de coordination de l'aide humanitaire dirigé par le Gouvernement, l'opération a été lancée dans la forêt de Niégré, où vivaient environ 100 000 personnes, dont beaucoup d'étrangers, ainsi que des éléments armés. Le plan d'appui à l'opération d'expulsion de 27 000 personnes du parc national du Mont Péko, arrêté avec le concours des organismes d'aide humanitaire, viendra permettre de garantir l'application du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et de pourvoir durablement à la protection des forêts et de la population.

22. Les restes explosifs de guerre, ainsi que les armes et munitions non sécurisées sont demeurés une menace. L'ONUCI et le Service de la lutte antimines ont continué d'aider le Gouvernement à remettre en état les arsenaux et dépôts de munitions. Depuis juin, l'ONU aide à détruire 12 981 kilogrammes de munitions périmées et dangereuses, ainsi que 1 949 engins non explosés.

#### IV. Questions régionales

23. Le Président Ouattara, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a continué d'œuvrer activement notamment à la mise en place de mécanismes régionaux d'alerte et d'intervention rapides. En octobre, la Côte d'Ivoire a accueilli un séminaire de retraite de l'Union africaine à l'intention d'envoyés spéciaux et de médiateurs à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation.

24. Élaborée par la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano, avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et des opérations de paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, la stratégie d'ensemble de sécurité transfrontière des États membres de l'UFM a été approuvée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union le 25 octobre. Toujours en octobre, la Côte d'Ivoire a redit sa volonté de voir créer, dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, une cellule de lutte contre la criminalité transnationale à laquelle seraient associés la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone.

25. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du mois d'août sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) (S/2013/479), la situation à la frontière ivoiro-libérienne est restée relativement calme, même s'il y subsiste des menaces. Les Gouvernements ivoirien et libérien continuent de renforcer leur coopération tant bilatérale que quadripartite avec l'ONUCI et la MINUL. Du 16 au 19 octobre, les deux gouvernements ont organisé une rencontre du conseil conjoint des chefs et des anciens à Zwedru (Libéria), qui a été pour plus de 200 personnes – chefs traditionnels, anciens, représentants des autorités civiles, femmes et jeunes de part et

d'autre de la frontière, ainsi que des réfugiés ivoiriens vivant au Libéria – l'occasion de parler de réconciliation, de coopération transfrontalière et de retour. Les Présidents Ouattara et Johnson-Sirleaf, qui ont assisté à la séance de clôture de la rencontre, ont réaffirmé à cette occasion leur volonté de faciliter le retour des réfugiés ivoiriens.

26. On a également enregistré des progrès dans la coopération en matière de défense. En septembre, les chefs d'état-major de la Côte d'Ivoire et du Libéria, en collaboration avec des représentants de l'ONUCI et de la MINUL, ont mis au point un plan d'opérations communes de sécurité censé être mis en œuvre en deux temps, en novembre 2013 et en janvier 2014. Les opérations ont toutefois été reportées *sine die*, les organes de sécurité libériens connaissant des difficultés financières.

27. L'ONUCI et la MINUL ont continué de coopérer étroitement, y compris en échangeant des informations sur les trafics transfrontaliers d'armes et de munitions et en coordonnant régulièrement leurs patrouilles le long de la frontière. Elles ont favorisé la tenue de réunions entre autorités ivoiriennes et libériennes, auxquelles ont assisté également leurs représentants. L'ONUCI a continué en outre de surveiller l'application de l'embargo et d'en constater toutes violations à titre d'appui à l'action du Gouvernement et aux travaux du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire.

## **V. Réforme du secteur de la sécurité et des institutions garantes de l'état de droit**

28. On a entrepris de mener de l'avant la réforme du secteur de la sécurité. Le secrétariat du Conseil national de sécurité a consacré un site Web et un magazine trimestriel à la réforme et effectué avec le concours de l'ONUCI des missions à travers le pays pour mettre en place des forums de dialogue locaux ouverts à tous. En outre, un groupe consultatif s'est réuni tous les mois avec des représentants de la communauté internationale pour faire le point de la situation.

29. L'ONUCI a continué d'apporter son concours au Conseil national de sécurité. On a œuvré à donner aux forces vives de la nation les moyens d'exercer un droit de regard sur la réforme, à rétablir la confiance et à favoriser le dialogue national. Des actions de formation ont été organisées à l'intention de la Commission de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale, des médias et des organisations de la société civile. En outre, l'ONUCI a aidé le Ministère de l'intérieur et de la sécurité à élaborer des projets de loi et de règlement portant organisation, attributions, mode de fonctionnement de la police nationale et statut juridique des fonctionnaires de police. On a établi en novembre un projet de plan d'action pour la réforme de la police. Quelque 179 séances de formation consacrées à diverses questions (droits de l'homme, ordre public, police de proximité, déontologie policière, police maritime, protection de l'enfance, violences sexuelles et sexistes, protection rapprochée, police de circulation routière, police scientifique, police judiciaire, technologies de l'information, répression des infractions liées aux stupéfiants, terrorisme et contrefaçon, etc.) ont été organisées à l'intention de plus de 6 937 agents de la force publique. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unis ont formé environ 500 membres des forces nationales de sécurité à la protection des civils.

30. Depuis mon dernier rapport, on a entrepris de résoudre nombre de problèmes. On a renforcé la tutelle sur le secteur de la sécurité à la faveur des initiatives de

dialogue lancées par le secrétariat du Conseil national de sécurité, qui s'est également rapproché des autorités locales, notamment en menant des campagnes de sensibilisation auprès de celles-ci. Le secrétariat a en outre décidé de créer, sous la direction des préfets, des comités regroupant tous les responsables de sécurité locaux partout dans le pays.

31. En dépit des progrès accomplis, il subsiste des problèmes qui tiennent aux retards dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité. L'extension de la réforme au-delà d'Abidjan a été lente et il subsiste une profonde méfiance au sein des forces de sécurité et de défense et entre elles, ainsi qu'entre celles-ci et les populations; méfiance qui s'explique par ceci, que de part et d'autre, on a une mauvaise opinion de l'autre et que les forces de l'ordre n'ont pas les moyens de leur mission.

### **Justice et administration pénitentiaire**

32. La situation de la justice a continué de s'améliorer pendant la période considérée. Le 5 septembre, le tribunal d'Issia, dans l'ouest du pays, a ouvert ses portes, ce qui porte à 39 le nombre de juridictions en activité dans le pays. Il subsiste cependant des problèmes. Les cours d'assises n'ont pas siégé et, faute de moyens, des centaines de procès sont en instance, ce qui est venu entamer la confiance du public dans l'appareil judiciaire.

33. Au 5 décembre, on dénombrait au total 8 791 détenus dans les 33 prisons ivoiriennes. La sécurité des prisons continue de faire problème : on a déploré 18 évasions (27 détenus au total) et 12 autres incidents de sécurité. La grâce présidentielle du 20 septembre a permis de réduire légèrement la surpopulation carcérale, mais il faudrait plus de moyens pour améliorer durablement la situation. Pour pallier le manque d'infrastructures, le Gouvernement a annoncé la construction de 15 nouvelles prisons. L'ONUCI a continué de fournir appui et avis techniques au personnel pénitentiaire en matière de réglementation, de gestion des prisons, d'amélioration de la sécurité et d'institution de nouvelles procédures.

34. On a entrepris d'améliorer les conditions de détention des mineurs, notamment en aménageant des cellules séparées, en organisant des services de soins et des services d'éducation et de formation technique pour favoriser la réinsertion sociale durable du mineur. Pendant la période considérée, les actions de suivi et de sensibilisation menées par l'ONUCI auprès des autorités judiciaires ont abouti à l'élargissement des détenus dans 35 dossiers.

## **VI. Désarmement, démobilisation et réintégration**

35. L'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants reste en bonne voie, même si l'objectif initial de désarmer 30 000 combattants à la fin 2013 n'a pu être atteint. Le Gouvernement a reporté la fin de l'opération au 30 juin 2015, l'objectif 2013 étant ramené à 23 000 combattants désarmés. Par ailleurs, le nombre d'ex-combattants candidats à l'opération est passé de 66 777 à 74 068.

36. Au 5 décembre, 15 456 ex-combattants au total, dont 1 002 femmes, avaient été désarmés et démobilisés, 5 838 armes, 258 002 cartouches d'armes légères et 6 800 engins explosifs ayant été collectés, enregistrés ou détruits avec le concours

de l'ONU. Début décembre, 15 384 personnes démobilisées au total avaient bénéficié d'une aide à la réinsertion ou à la réintégration dans les secteurs public ou informel, 5 459 ayant été officiellement réintégrées, dont 2 002 dans l'administration pénitentiaire, 9 425 autres poursuivant une formation préparatoire à la réinsertion, dont 2 000 dans les services douaniers et 500 à l'Office des eaux et forêts.

37. L'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a lancé deux nouvelles initiatives ciblant le secteur informel, à Bouaké, Korhogo et Man. En octobre, un autre projet de réinsertion à travers « l'auto-emploi » a été lancé à l'intention de 10 065 personnes qui ont reçu une formation civique et professionnelle. En décembre, environ 8 000 ex-combattants avaient bénéficié de ce projet. Par ailleurs, l'ONUCI a lancé 12 actions locales de réinsertion.

38. Quelque 113 nouvelles opérations de désarmement et de démobilisation ont été menées sur le site d'Anyama près d'Abidjan, à l'intention essentiellement des groupes proches des Forces républicaines de Côte d'Ivoire et d'éléments des anciennes Forces nouvelles. Des opérations de moindre envergure ont été lancées dans l'ouest du pays, avec le concours de l'ONUCI. Depuis juin, de nouvelles antennes de désarmement ont été ouvertes à Boundiali, Ferké, Odienné, San Pedro, Séguéla et Tabou, et des actions de communication et de sensibilisation ont été menées dans tout le pays avec le concours de l'ONU.

39. Le SLAM a prêté son concours à l'enregistrement, au stockage et à la destruction d'armes et de munitions, a formé les forces nationales de sécurité à la gestion d'armes et de munitions et a exécuté des programmes de réduction de la violence armée dans des localités proches de Guiglo. La Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre a mené 12 opérations de collecte d'armes à Abobo, Anyama, Bouaké, Brobo, Dabakala, Danané, Languira, Tonkpi et Yopougon, 322 civils y ayant pris part et 229 armes, 1 087 engins explosifs, 251 grenades antipersonnel et 12 422 cartouches d'armes légères ayant pu être ainsi collectés.

40. L'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration a piétiné du fait de la mise au point tardive du programme national et faute de moyens. Faute de moyens financiers et d'emplois disponibles, la réinsertion et la réintégration des ex-combattants, en particulier, restent difficiles. Malgré les menées de réinsertion et de réintégration dans les secteurs public et privé, notamment dans la formation et le secteur informel, pour l'essentiel seuls le secteur public et l'emploi indépendant ont des débouchés.

## **VII. Rétablissement de l'autorité de l'État**

41. Les fonctionnaires ont repris le travail dans l'ensemble du pays, même si la médiocrité des infrastructures, le manque de ressources et de moyens techniques et professionnels ont mis à mal le service public. Le Fonds pour la consolidation de la paix a permis de remettre en état certaines infrastructures de l'État dans l'ouest du pays. Si les services du Trésor ont recommencé à fonctionner dans la plupart des régions, les activités et la surveillance des frontières pâtissent de la pénurie de ressources, du manque de personnel et de coordination.

42. Les autorités locales ont grandement contribué à apaiser les tensions et à régler des problèmes de sécurité et de maintien de l'ordre, notamment dans le cadre des



comités de sécurité présidés par les préfets. Les conseils régionaux et municipaux ont commencé à œuvrer en faveur du développement régional et de la gouvernance locale, en dépit de la persistance des problèmes de réconciliation, de cohésion sociale et de maintien de l'ordre public. Les autorités locales et les dirigeants communautaires ont lancé des initiatives de dialogue et de règlement des conflits, notamment dans le cadre des comités de sensibilisation et d'alerte rapide mis en place dans de nombreuses régions du pays. Leur impact reste à ce jour limité faute de moyens et en raison de lacunes d'ordre structurel et procédural.

43. Le Gouvernement a établi plusieurs documents stratégiques d'appui à la cohésion sociale, mais n'a toujours pas les moyens de les mettre en œuvre. Entamée en mai 2013, l'élaboration de la politique nationale de solidarité et de cohésion sociale, censée permettre de coordonner les activités des institutions et acteurs concernés et leur donner les moyens de contribuer à apaiser les tensions, reste en chantier, même si un comité de pilotage a vu le jour en septembre. Les cellules de promotion de la cohésion sociale et de la réconciliation ne travaillent toujours pas en étroite coordination entre elles.

## VIII. Droits de l'homme

44. Des efforts constants ont été déployés pour améliorer la situation des droits de l'homme. L'ONUCI a dispensé à l'intention des membres et du personnel de la Commission nationale des droits de l'homme une formation consacrée aux mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme, ainsi qu'aux méthodes de suivi, d'enquête, de recueil d'information et de constatation de toutes violations. D'aucuns ont dit craindre toutefois que la nouvelle Commission ne jouisse pas de l'indépendance prescrite par les Principes de Paris. Le Gouvernement a entrepris de mettre la législation nationale en conformité avec les prescriptions résultant des normes internationales gouvernant la matière, en créant des comités de réforme des Codes pénal et civil et de procédure pénale et civile. Le 21 juin, la Côte d'Ivoire a adhéré à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

45. En dépit des progrès accomplis, la situation des droits de l'homme reste préoccupante. L'ONUCI a constaté de graves violations des droits de l'homme partout dans le pays (exécutions sommaires, disparitions forcées, arrestations arbitraires, détentions illégales, sévices, actes de torture et exactions et extorsion, etc.) dont certaines ont été imputées aux membres des Forces républicaines de Côte d'Ivoire, aux *dozos* et à des ex-combattants. Depuis juin, au moins 16 personnes ont été tuées, 65 autres soumises à la torture et à des sévices, 3 ayant été portées disparues et 73 détenues arbitrairement par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire ou les *dozos*. En faisant un usage excessif de la force, les Forces républicaines de Côte d'Ivoire ont mis en danger le droit à la vie, à la liberté et la sûreté des civils. Dans la plupart des cas signalés, les auteurs d'exactions ont été arrêtés et brièvement détenus avant d'être relâchés sans être poursuivis. Dans certains cas, les forces de sécurité n'ont pas voulu renvoyer devant la justice des soldats en tenue, redoutant des affrontements ou des représailles, notamment dans les affaires impliquant des officiers supérieurs. L'ONUCI a continué de plaider en faveur de la réforme de la justice militaire, en sorte que les violations présumées des droits de l'homme imputables aux forces de sécurité fassent l'objet d'enquêtes et que les auteurs en soient poursuivis et sanctionnés.

### **Violences sexuelles**

46. Depuis mon dernier rapport, les cas de violence sexuelle et sexiste se sont multipliés. Depuis le 15 juin, 162 cas de viol, dont 19 en réunion et 4 agressions sur la personne de garçons ont été signalés. Soixante pour cent des victimes étaient des mineurs. L'impunité dont continuent de jouir les auteurs de violences s'explique par la rareté des poursuites, la requalification des viols en « attentats à la pudeur », le coût élevé de la constatation médicale du viol, ainsi que la pratique du règlement informel hors tribunaux avec le concours des chefs coutumiers.

47. En collaboration avec l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'ONUCI appuie un projet tendant à rapprocher la justice du citoyen, notamment en organisant à Bondoukou, Bouaké, Guiglo, Korhogo, Man et San Pedro des ateliers pour dispenser gratuitement des conseils juridiques aux victimes de violence sexuelle. L'ONUCI et une équipe de spécialistes des Nations Unies des questions de droit et de violence sexuelle en zones de conflit ont également soutenu une initiative tendant à permettre à la Côte d'Ivoire de s'inspirer de l'expérience acquise par la Sierra Leone en matière de lutte contre la violence sexuelle qui a mis en évidence la nécessité pour le pays de redoubler d'efforts pour s'armer de la volonté politique voulue pour se doter d'une stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et réformer son arsenal législatif en la matière.

### **Protection de l'enfance**

48. On signale toujours des cas de pratique traditionnelle néfaste. Depuis juin, on a recensé 124 cas de mutilation sexuelle féminine, 8 cas de mariage forcé ou précoce et 7 cas de traite d'enfants à des fins de travail forcé.

## **IX. Médias**

49. L'incitation à la haine a refait surface dans certains médias. En septembre, le Premier Ministre a réaffirmé la volonté du Gouvernement d'ouvrir les organes d'information à tous les acteurs politiques. Peu de temps après, la télévision publique a retransmis une manifestation politique organisée par le FPI à Gagnoa. En novembre, un journaliste a été tué à Abidjan et un autre enlevé puis relâché par des individus dont on ignore l'identité. L'ONUCI a continué d'œuvrer à asseoir le respect de la déontologie professionnelle et le principe de la responsabilité des médias dans la couverture de l'actualité politique et d'autres sujets sensibles. ONUCI FM a continué de diffuser en toute impartialité et objectivité des informations dans tout le pays.

## **X. Situation économique**

50. En 2012, le produit intérieur brut a progressé de 9,8 % après avoir reculé de 4,7 % en 2011. L'inflation, qui était de 9 % en 2011, est tombée à 3,6 % en février 2013. La reprise économique s'explique en partie par la stabilité politique, le soutien financier des partenaires internationaux et l'achèvement en juillet 2012 de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Les recettes de l'État ont également progressé grâce à l'augmentation du volume des exportations de biens

manufacturés et de produits agricoles, comme le caoutchouc, l'huile de palme et les bananes, ainsi que le cacao dont les exportations devraient croître de 2,8 %.

51. Le potentiel de croissance de la Côte d'Ivoire devrait s'améliorer sous l'effet des réformes en cours, en particulier celles des secteurs du café, du cacao et de l'électricité, de la justice, du secteur privé, de la gouvernance du secteur public et des services sociaux de base. Le 6 novembre, 13 ex-dirigeants d'entreprises publiques et privées de la filière café et cacao ont été condamnés à 20 ans de prison pour détournement de fonds. Le 22 novembre, on a recommandé la levée de l'embargo de l'ONU sur la vente des diamants ivoiriens dans le cadre du Système de certification du Processus de Kimberley.

## **XI. Situation humanitaire**

52. La situation humanitaire en Côte d'Ivoire a continué de s'améliorer, même s'il subsiste des îlots de vulnérabilité. À ce jour en 2013, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations ont facilité le rapatriement librement consenti de plus de 16 000 personnes réfugiées dans les pays voisins, chiffre supérieur à l'objectif fixé pour 2013. Au 5 décembre, environ 75 000 réfugiés ivoiriens vivaient toujours à l'étranger, dont 55 000 au Libéria.

53. L'objectif étant de renforcer la protection des civils, les organismes spécialisés dans la protection, notamment le HCR, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ont organisé des actions de formation intensive à l'intention des éléments des FRCI sous la direction du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. L'ONUCI a assuré l'escorte de convois de rapatriés ivoiriens et mené des patrouilles dans les zones de rapatriement. Par ailleurs, les organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont contribué à pourvoir à la réintégration durable d'anciens déplacés en exécutant dans l'ouest des programmes de fourniture de services sociaux de base.

54. Il existe encore dans l'ouest et le nord du pays des poches de populations vulnérables en proie à la malnutrition, à l'insécurité alimentaire et à la pénurie de services de base. Seuls 30 % des 90 millions de dollars demandés au titre des interventions humanitaires en 2013 ont été versés, ce qui n'a pas permis de venir en aide aux plus vulnérables. Parallèlement, l'appui au développement prenant le pas sur l'assistance humanitaire, un comité coprésidé par le Gouvernement ivoirien et l'ONU a été chargé en juillet de coordonner les interventions de tous les acteurs nationaux et internationaux de l'aide humanitaire et du développement.

55. Comme il est dit plus haut au paragraphe 5, des centaines de milliers de personnes menacées d'apatridie voient aujourd'hui s'ouvrir la perspective d'acquérir la nationalité ivoirienne. Toutefois, l'UNICEF estime que 2,8 millions d'enfants ne sont toujours pas inscrits sur les registres d'état civil et ne disposent pas d'acte de naissance, pièce indispensable pour voir constater leurs droits.

## **XII. Sûreté et sécurité du personnel**

56. La criminalité (vols et cambriolages, exactions d'éléments armés et banditisme, etc.) reste le principal risque pour la sécurité du personnel des Nations Unies. Entre le 15 juin et le 5 décembre, cinq membres du personnel des Nations Unies ont été victimes d'infractions avec usage d'arme à feu et trois autres d'infractions sans arme (cambriolage, vol, agression). Trois membres du personnel sont décédés des suites d'une maladie.

## **XIII. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire**

### **Composante militaire**

57. Au 5 décembre, la composante militaire de l'ONUCI était forte de 8 669 militaires, dont 8 481 soldats et officiers d'état-major et 188 observateurs militaires, pour un effectif autorisé de 8 837 personnes. La composante militaire était formée de 10 bataillons (4 à l'ouest, 3 à l'est, 3 à Abidjan) et d'éléments habilitants.

58. En consultation avec le Gouvernement, l'ONUCI a continué à préparer le retrait et la reconfiguration de sa présence militaire, qui sera ramenée à 7 137 militaires d'ici au 30 juin 2014 et concentrée dans les zones à haut risque. Les 249 personnes chargées de la sécurité des membres du Gouvernement et des personnalités politiques seront retirées d'ici au 31 décembre, date à laquelle les services de sécurité ivoiriens prendront le relais.

59. L'ONUCI et la MINUL ont continué de s'entraider à la faveur d'accords de coopération entre missions et d'activités communes coordonnées. Comme il est indiqué dans mes précédents rapports sur l'ONUCI et la MINUL, la réflexion s'est poursuivie autour des possibilités de création au sein de l'effectif militaire autorisé d'une force d'intervention rapide adaptée et équipée pour faire face à tous incidents en Côte d'Ivoire. Cette force aurait également vocation à intervenir en cas de grave détérioration de la sécurité au Libéria une fois que la MINUL aura atteint son effectif résiduel à la mi-2015 mais aussi à répondre à toutes autres crises dans la sous-région. Je formulerai une proposition détaillée dans ce sens dans mon rapport sur l'ONUCI de mai 2014.

### **Composante de police**

60. Au 5 décembre, la composante de police de l'ONUCI était forte de 1 241 hommes, dont 435 policiers déployés dans tout le pays et 806 policiers affectés à des unités de police constituées déployées à Abidjan, Bouaké, Daloa, Guiglo, Yamoussoukro et Tai. La composante de police comptait 32 femmes.

### **Composante civile**

61. Au 5 décembre, 1 310 des 1 463 postes approuvés par l'Assemblée générale étaient pourvus par des fonctionnaires civils recrutés sur les plans international et national (Volontaires des Nations Unies compris), dont 25 % de femmes. Au nombre des 575 membres du personnel opérationnel (dont le personnel de sécurité), on comptait 185 femmes.

62. Au cours de la période considérée, on a mis en route un certain nombre de processus stratégiques, le but étant à la fois d'adapter la composante civile à l'évolution des priorités de l'Opération et de renforcer sa présence sur le terrain pour lui permettre de mieux soutenir les autorités locales, en particulier dans l'ouest et d'autres zones sensibles.

#### **Déontologie et discipline**

63. L'ONUCI n'a eu de cesse de prévenir tout manquement du personnel et de faire appliquer la politique de tolérance zéro de l'exploitation et de la violence sexuelles. Elle a ainsi pourvu à la formation du personnel de l'Opération toutes catégories confondues et procédé à l'évaluation des risques et à des campagnes d'information dans tout le pays. Entre le 15 juin et le 5 décembre, neuf cas de manquement grave, dont quatre pour exploitation et violence sexuelles, signalés ont donné lieu à enquête.

## **XIV. Planification stratégique**

#### **Critères stratégiques**

64. Dans sa résolution [2112 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié d'affiner les critères stratégiques définis dans mon dernier rapport en proposant des objectifs précis et opérationnels à l'aune desquels se mesureront les progrès accomplis sur la voie de la stabilité à long terme et des jalons permettant de planifier la transition. À la suite d'intenses consultations, l'ONU et le Gouvernement ivoirien ont décidé d'ajouter aux trois critères définis dans mon précédent rapport (sécurité et stabilité, dialogue politique et réconciliation, justice et droits de l'homme) un quatrième dit de renforcement et de rétablissement de l'autorité de l'État. Ces critères, qui constituent autant d'éléments indispensables à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables, ont été arrêtés en étroite consultation avec le Gouvernement ivoirien. Les critères et les objectifs opérationnels correspondants convenus avec le Gouvernement sont exposés à l'annexe I au présent rapport.

#### **Avantages comparatifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de l'équipe de pays des Nations Unies**

65. Comme prescrit par la résolution [2112 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont passé en revue toutes les fonctions civiles de l'Opération en vue de déterminer les partenaires les plus susceptibles d'assumer à terme ces responsabilités, ainsi que les tâches qui pourraient d'ores et déjà être transférées à l'équipe de pays ou au Gouvernement ivoirien. Pour ce faire, une équipe spéciale a été chargée d'analyser toutes les activités de la mission, de déterminer les tâches pouvant être transférées et d'élaborer des stratégies et des mécanismes permettant d'opérer la transition civile. D'après les résultats préliminaires, l'équipe de pays devrait pouvoir bientôt assumer une part des responsabilités de l'ONUCI, en particulier dans les domaines de l'égalité des sexes, de la protection de l'enfance et du VIH/sida, et on devrait pouvoir renforcer les synergies dans des domaines comme la justice des mineurs et l'état de droit. Ces éléments sont précisés à l'annexe II au rapport, tout comme les fonctions propres au maintien de la paix qui ne survivront sans doute pas au retrait de la mission du pays.

66. Il ressort de l'analyse menée à ce jour que la plupart des organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont en train de réduire leur présence en Côte d'Ivoire, ne pouvant financer les activités courantes et, encore moins, assumer de nouvelles responsabilités faute de contributions volontaires suffisantes. Qui plus est, ils n'opèrent guère au-delà d'Abidjan. Par conséquent, la transition civile en Côte d'Ivoire devra privilégier le transfert des fonctions civiles de l'ONUCI aux autorités ivoiriennes et réfléchir à la manière de donner à l'équipe de pays des Nations Unies les moyens humains et financiers de l'exercice de missions supplémentaires. Il est à craindre que, faute de ressources supplémentaires pour accompagner le transfert à l'équipe de pays, les tâches essentielles ne puissent pas être menées, les acquis indispensables à la paix et à la stabilité durables se trouvant ainsi remis en cause. Il s'agira ensuite de déterminer précisément les ressources dont a besoin l'équipe de pays pour s'acquitter efficacement des tâches transférées par l'ONUCI et d'élaborer un plan de mobilisation de ressources.

67. À l'avenir, cette analyse s'inscrira dans le cadre général de la préparation de la reconfiguration de la présence civile des Nations Unies en Côte d'Ivoire, les échéances électorales de 2015 ainsi que les perspectives de promotion de l'entreprise de réforme et de réconciliation en cours devant être prises en compte. Pour être efficace et durable, la transition suppose la réunion de plusieurs facteurs. L'état des lieux dressé à ce jour montre qu'il importe que le Gouvernement s'approprie et dirige la transition. Par conséquent, il faudrait associer étroitement le Gouvernement à la planification, celle-ci devant cadrer avec les priorités nationales que l'ONU devra appuyer. En outre, il faudrait préparer minutieusement le transfert des fonctions civiles de l'ONUCI aux autorités ivoiriennes, ce qui exigera sans doute le concours des partenaires bilatéraux et autres. Je ferai le point de la planification de la transition civile dans mes prochains rapports sur l'ONUCI.

## **XV. Observations**

68. Le peuple et le Gouvernement de Côte d'Ivoire continuent d'avancer vers la paix, la stabilité et la prospérité économique commune durables, et je reste optimiste quant aux perspectives du pays. La situation politique et la sécurité se sont nettement améliorées, ce qui s'est traduit par des acquis tangibles pour le pays. Il convient de féliciter le Président Ouattara et son gouvernement qui, par leur action, ont concouru à cette évolution positive.

69. Pour voir consolider ces acquis au profit de toute la société, les Ivoiriens doivent s'armer de la commune volonté de se prêter à de sérieuses initiatives ouvertes à tous, le but étant de dépasser les derniers clivages politiques et sociaux. Je me félicite des gestes de conciliation que le Gouvernement a adressés à l'opposition et j'exhorte toutes les parties prenantes à réaffirmer leur volonté de poursuivre le dialogue politique dans un esprit de concession mutuelle. Ce dialogue est au cœur de l'entreprise de réconciliation nationale, laquelle suppose la participation de toutes les forces vives du pays, toutes sensibilités confondues, y compris la société civile et les organisations de femmes.

70. Dans la perspective des élections de 2015, qui marqueront un tournant décisif pour le pays, je demande instamment à tous les acteurs politiques d'accélérer la mise en œuvre des réformes nécessaires pour asseoir la légitimité et l'équité du jeu politique, en particulier celles qui intéressent la composition de la Commission

électorale indépendante et la révision du fichier électoral. Ma Représentante spéciale pour la Côte d'Ivoire continuera d'user de ses bons offices pour aider à instaurer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques, transparentes et crédibles. À cet égard, il est essentiel de veiller à ce que toutes les parties, y compris les médias, s'abstiennent de tout discours incendiaire et de toute provocation susceptibles d'attiser les rancœurs et les violences.

71. Les plaies du passé se refermeront d'autant plus rapidement que de nombreux autres facteurs, notamment la question foncière, la nationalité et l'identité, seront maîtrisés. C'est pourquoi je me félicite de l'adoption récente de lois venant assouplir les restrictions relatives à la nationalité et ménager aux propriétaires terriens plus de temps pour faire constater leur droit coutumier à la terre ainsi que de l'adhésion de la Côte d'Ivoire aux conventions internationales sur l'apatridie et sur le statut des apatrides. La détermination et les ressources mises en œuvre pour régler ces différends seront essentielles pour prévenir les tensions et mécontentements dans l'avenir.

72. Même si la sécurité s'est nettement améliorée, la criminalité, notamment les crimes violents et le banditisme, reste préoccupante. Bien souvent, ces crimes sont commis par les forces censées protéger la population. Je me réjouis par conséquent des mesures prises par le Gouvernement pour régler la question des éléments armés et des points de contrôle illégaux dressés dans tout le pays. Je souhaite ardemment aussi voir hâter la réforme du secteur de la sécurité, et notamment voir instituer une chaîne de commandement efficace, un ordre de justice militaire et dégager les crédits budgétaires nécessaires pour donner aux forces de l'ordre les moyens en formation et équipement de leur mission et, par suite, voir renforcer la confiance du public dans celles-ci.

73. Le Président s'est fixé pour objectif ambitieux de désarmer la totalité des ex-combattants d'ici à juin 2015, ce qui supposera la solidarité et le concours de tous les partenaires nationaux et internationaux. J'appelle chacun à redoubler d'efforts pour parvenir durablement à la réinsertion des ex-combattants. J'exhorte également le Gouvernement à se donner un plan et un budget pour une entreprise de désarmement, de démobilisation et de réintégration durable, comportant notamment des dispositifs aptes à gérer les attentes des ex-combattants et à atténuer les risques d'immixtion dans l'entreprise.

74. Si des efforts ont été faits pour améliorer les secteurs judiciaire et pénitentiaires l'engorgement de la justice continue de se traduire par l'allongement des périodes de détention provisoire. Je tiens à redire ici combien il importe de tout mettre en œuvre pour protéger les droits de ceux qui doivent être jugés en Côte d'Ivoire pour crimes commis pendant la crise postélectorale. J'appelle à nouveau à redoubler d'efforts pour que la justice transitionnelle soit impartiale et apolitique et à rétablir dans tout le pays des autorités civiles représentatives au service de la population.

75. Je reste profondément préoccupé par le retard accusé à l'occasion des enquêtes menées concernant plusieurs affaires graves, dont le meurtre de sept soldats de la paix de l'ONU en juin 2012 et l'attaque contre le camp de déplacés de Nahibly en juillet 2012. Je rappelle qu'il incombe aux autorités ivoiriennes de faire en sorte que les auteurs de ces actes odieux soient jugés et que les victimes et leur famille soient indemnisées.

76. Je me réjouis de la ratification par la Côte d'Ivoire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, mais je reste profondément préoccupé par la persistance des violations des droits de l'homme et par la montée des violences sexuelles et sexistes. Il est urgent d'agir contre l'impunité de ces crimes et de protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants. Il importe de mener une action de prévention et de sensibilisation pour combattre ce fléau.

77. Même si le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs régions d'origine est le signe encourageant que la situation s'est améliorée, je reste préoccupé par la fragilité de la situation à la frontière libérienne, qui continue de menacer gravement le pays et la sous-région. C'est pourquoi je me réjouis des efforts déployés pour renforcer la sécurité dans ces zones. Cependant, pour assurer l'intégration durable des rapatriés vulnérables, le Gouvernement devra, avec le concours de ses partenaires, veiller à doter les collectivités d'accueil des réfugiés de concours humanitaires et de services de base adéquats.

78. Le renforcement de la coopération entre les pays de la région est en bonne voie. Je me réjouis que l'Union du fleuve Mano ait arrêté une stratégie de sécurité transfrontalière. Les relations de bon voisinage et la coopération sont indispensables à la sécurité régionale. Je me félicite également que les Gouvernements ivoirien et libérien soient restés déterminés à approfondir leur collaboration, que la MINUL, l'ONUCI et les deux équipes de pays des Nations Unies continueront de soutenir.

79. Je salue la collaboration entre l'ONU et le Gouvernement ivoirien qui a permis de définir les critères annexés au présent rapport. Le travail d'analyse des avantages comparatifs de l'ONUCI et de l'équipe de pays, qui a également marqué une première étape importante de la planification de la transition civile, a déjà permis de constater qu'il était possible de renforcer les synergies. Ces deux processus viennent aider à préparer le transfert à terme des responsabilités de l'ONUCI en matière civile et de sécurité. Il est à craindre que, faute de moyens supplémentaires pour en accompagner le transfert à l'équipe de pays, les tâches essentielles ne puissent pas être menées, ce qui risquerait de remettre en cause les acquis indispensables à la paix et à la stabilité durables. J'exhorte tous les acteurs, en particulier les partenaires bilatéraux et autres donateurs, à doter l'équipe de pays de ressources suffisantes et à aider à renforcer les capacités nationales en vue de faciliter cette transition.

80. Tout doit être fait pour préserver les acquis arrachés de haute lutte à la faveur des opérations de la paix menées en Afrique de l'Ouest ces 10 dernières années. La planification doit être minutieuse et prudente, le but étant de donner aux missions des Nations Unies les moyens de leur mandat. Aussi ai-je l'intention de proposer dans mon prochain rapport des recommandations concernant la configuration de la composante militaire de l'ONUCI pour la période allant de juin 2014 aux échéances électorales ivoiriennes d'octobre 2015.

81. Je tiens à remercier ma Représentante spéciale pour la Côte d'Ivoire, Aïchatou Mindaoudou, pour son action, ainsi que tous les membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies pour leur dévouement à la cause de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire. Je voudrais également remercier tous les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les autres organisations régionales, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et tous les autres partenaires, pour leur importante contribution à la consolidation de la sécurité, de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire.



## Annexe I

### Critères

#### I. Dialogue politique/réconciliation nationale

*Critère : Progrès durables vers la réconciliation nationale à la faveur d'un dialogue politique et social sans exclusive et de l'institution d'un cycle électoral crédible et pacifique dès 2015*

#### Indicateurs de progrès

- 2013/14
- Les pouvoirs publics prennent des mesures pour donner à l'opposition accès aux mécanismes institutionnels reconnus par la Constitution.
  - Les victimes et les dommages de guerre sont visés dans un document de politique générale nationale traitant de l'octroi de réparations et d'assistance aux victimes.
  - La loi sur le financement des partis politiques est effectivement appliquée.
  - Des progrès sont réalisés en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le dialogue social et politique à la faveur de la promotion d'une plus grande représentation des femmes dans les processus de décisions politiques et leur participation effective à la vie sociopolitique du pays.
  - Le cadre électoral est réformé grâce notamment à une loi portant création, organisation et financement d'une commission électorale indépendante.
  - Les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux prennent des mesures d'ordre social, juridique ou politique en vue de réduire les litiges fonciers et différends entre les communautés.
  - Le rapatriement des réfugiés et le retour des déplacés se poursuit, ces derniers regagnant leurs localités d'origine ou des zones de rapatriement sans incident notable.
  - Une nouvelle loi foncière est adoptée et effectivement mise en application à la gestion des litiges.
- 2014/15
- Un consensus est dégagé entre la majorité et l'opposition dans le cadre du dialogue politique, ouvrant la voie à la réconciliation nationale et à une approche participative de la recherche de solutions aux problèmes politiques, économiques et sociaux du pays.
  - Les victimes de guerre sont identifiées conformément à la politique nationale et commencent à recevoir réparation et assistance. La transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le dialogue social et politique se poursuit, notamment à la faveur de la promotion d'une plus grande représentation des femmes dans les processus de décisions politiques et leur participation effective à la vie sociopolitique du pays.
  - Il est procédé à un recensement électoral sans exclusive aux fins de la mise à jour du fichier électoral.
  - Un calendrier électoral consensuel est adopté et publié, conformément à la loi électorale.
  - Les mesures sociales, juridiques ou politiques commencent à porter des fruits et le nombre des litiges, notamment fonciers et entre communautés, est en recul.

- Le rapatriement des réfugiés et le retour des déplacés sont terminés. Ayant regagné leurs localités d'origine ou des zones de rapatriement, ces derniers reçoivent les services sociaux nécessaires à leur réintégration.
- L'État applique effectivement la loi foncière.
- Les expulsions des forêts classées, des parcs et réserves nationaux se poursuivent de manière organisée, conformément à la loi.

- 2015/16
- Les institutions ivoiriennes veillent au bon déroulement des élections (organisation, financement, sécurité, gestion du contentieux électoral), avec un concours international minimal.
  - Les victimes continuent de recevoir réparation et assistance de manière durable.
  - La transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le dialogue social et politique se confirme, y compris à la faveur de la promotion d'une plus grande représentation des femmes dans les processus de décisions politiques et leur participation effective à la vie sociopolitique du pays.
  - Il se tient des élections générales crédibles et pacifiques qui débouchent sur une situation postélectorale pacifique et contribuent à asseoir la réconciliation nationale et la normalisation en Côte d'Ivoire.
  - La loi foncière est effectivement appliquée par l'État.
  - Les expulsions des forêts classées, des parcs et réserves nationaux se poursuivent de manière organisée, conformément à la loi.

## II. Sécurité et stabilité

*Critère : Progrès soutenus dans la réduction de la menace posée par les armes, la réintégration de 65 000 ex-combattants et la réforme des institutions nationales chargées de la sécurité pour faire face aux menaces intérieures et transfrontières*

### Indicateurs de progrès

- 2013/14
- La stabilité et la sécurité dans les zones urbaines, rurales et frontalières du pays continuent de s'améliorer grâce à l'action de forces nationales de sécurité, efficaces et responsables.
  - Le désarmement, la démobilisation et la réintégration de 30 000 ex-combattants se poursuit, le nombre de démobilisés réintégrés dans le tissu socioéconomique ayant sensiblement augmenté.
  - Les opérations de collecte et de sécurisation des armes légères et de petit calibre se poursuivent, le nombre d'armes enregistrées par la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et les autorités locales étant en nette augmentation.
  - Les activités locales d'incitation et d'intervention organisées dans le cadre du programme de réduction de la violence armée progressent, le nombre de microprojets locaux financés étant en réelle augmentation.
  - Des progrès considérables sont accomplis dans la mise en œuvre à long terme de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et de la stratégie nationale de sécurité.

- La transversalisation de la problématique hommes-femmes s'impose, y compris à la faveur de la promotion d'une plus grande représentation des femmes dans les processus de décisions relatifs à la réforme du secteur de la sécurité et de leur participation effective à sa mise en œuvre.
- Un plan d'action de lutte contre la violence sexuelle résultant de la stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste est élaboré et mis en œuvre par les institutions nationales chargées de la sécurité.
- Il est institué des mécanismes fonctionnels de tutelle démocratique des forces de défense et de sécurité.
- Conformément à sa politique et à ses accords de coopération sous-régionale, le Gouvernement ivoirien resserre sa coopération avec les pays voisins et les partenaires régionaux afin de renforcer la sécurité dans les zones frontalières.
- Formées, les forces de défense et de sécurité comprennent et respectent mieux le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

- 
- 2014/15
- Le Gouvernement s'est donné les moyens de faire face aux problèmes de sécurité aux frontières et dans les zones de tension et de protéger les civils.
  - La mission des forces de défense et de sécurité en matière de protection des civils est clairement définie, la chaîne de commandement étant bien établie.
  - La transversalisation de la problématique hommes-femmes s'impose, y compris à la faveur de la promotion d'une plus grande représentation des femmes dans les processus de décisions concernant la réforme du secteur de la sécurité et de leur participation effective à sa mise en œuvre.
  - Des progrès significatifs sont accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité, de la stratégie nationale de réinsertion et de réintégration socioéconomique des ex-combattants et de la stratégie nationale de sécurité (décentralisation, contrôle démocratique, etc.).
  - Le désarmement, la démobilisation et la réintégration de 35 000 ex-combattants se poursuit, les démobilisés étant encore plus nombreux à être réintégrés dans le tissu socioéconomique.
  - La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre est dotée des moyens de définir et de conduire la politique nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et de prévenir la violence armée.
  - Les forces de défense et de sécurité agissent dans le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

- 
- 2015/16
- Les forces de sécurité assurent la sécurité des élections générales.
  - La population accorde une plus grande confiance aux forces de sécurité.
  - La mise en œuvre des réformes sectorielles évolue selon le calendrier établi dans la stratégie de réforme du secteur de la sécurité : les comités sectoriels et décentralisés responsables du suivi des réformes de la police, de la gendarmerie et des armées sont opérationnels et la réforme de la justice militaire est mise en œuvre.

- La transversalisation de la problématique hommes-femmes s'impose, y compris à la faveur de la promotion d'une plus grande représentation des femmes dans les processus de décisions concernant la réforme du secteur de la sécurité et leur participation effective à sa mise en œuvre.
- La tutelle démocratique des institutions chargées de la défense et de la sécurité s'exerce.
- Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes résiduels se poursuivent et sont menés à bien.
- La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre est dotée des moyens de poursuivre la collecte et l'enregistrement des armes légères et de petit calibre ainsi que les opérations d'incitation et de suivi de la collecte dans le cadre des mesures de sécurité.

---

### **III. Consolidation/rétablissement de l'autorité de l'État**

*Critère : Net renforcement de l'autorité de l'État partout dans le pays à la faveur de la mise en place d'institutions républicaines légitimes et responsables aux niveaux central, régional et local*

---

#### **Indicateurs de progrès**

---

- 2013/14
- La majorité des conseils régionaux et communaux sont mis en place, dotés de ressources suffisantes et fonctionnent normalement et sans accroc sur la base du principe de subsidiarité, permettant ainsi l'exercice de la démocratie au niveau local, la répartition équitable de la croissance et la promotion du développement local à tous les niveaux.
  - Les disparités socioéconomiques entre les régions sont réduites et l'accès aux services de base est élargi dans les régions les plus défavorisées.
  - Les réfugiés, déplacés et autres personnes sinistrées sont de plus en plus nombreux à bénéficier d'une aide humanitaire adaptée, les institutions de l'État contribuant de plus en plus à cette entreprise.
  - Le nombre de bénéficiaires directs et indirects des programmes de réinsertion et de développement local et des projets tendant principalement à offrir des solutions durables est en augmentation.
  - Les autorités se sont données les moyens de mettre en œuvre la nouvelle loi foncière et la loi relative à la nationalité.
  - Les mécanismes de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste sont renforcés.
  - Les quelque 700 000 enfants relevant de la loi n° 2013-35 du 25 janvier 2013 sont enregistrés.
  - L'ordonnance spéciale n° 2011-258 de septembre 2011 reste en vigueur jusqu'en juillet 2015, le but étant de permettre d'enregistrer tous les enfants concernés.
  - Il est institué de nouveaux mécanismes de déclaration d'état civil et de gestion du système.

- La transversalisation de la problématique hommes-femmes s'impose, y compris à la faveur de la promotion d'une plus grande représentation des femmes dans les processus de décisions électorales et d'administration locale.

- 
- 2014/15
- Le nombre de communautés bénéficiant de programmes et projets de développement et de réinsertion locaux favorisant l'autonomie augmente partout dans le pays.
  - Plus des deux tiers des conseils régionaux et communaux sont mis en place, dotés des ressources suffisantes, et fonctionnent normalement et sans accroc sur la base du principe de subsidiarité, permettant ainsi l'exercice de la démocratie au niveau local, la répartition équitable de la croissance et la promotion du développement local à tous les niveaux.
  - La mise en œuvre de la loi foncière se poursuit, ce qui permet de régler les litiges fonciers et les différends entre communautés et de préserver les zones protégées; de même que celle de la loi relative à la nationalité.
  - La proportion de localités ayant accès aux services publics de base (eau potable, électricité, santé, éducation, état civil et autres services administratifs) est en hausse.
  - Un million d'enfants relevant de la loi n° 2013-35 du 25 janvier 2013 sont enregistrés, ce qui porte à 1,7 million le nombre d'enfants enregistrés conformément à cette loi.
  - Des progrès considérables sont accomplis dans le rapatriement volontaire des réfugiés et le retour des déplacés, cependant que le nombre de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire recule nettement.
  - La coopération avec les autorités locales coutumières et administratives et la formation de celles-ci se poursuivent, le but étant de leur donner les moyens d'intervenir en cas de crise.
  - Le nombre de services d'état civil utilisant les nouveaux mécanismes de déclarations et de gestion est en augmentation.
  - Les mécanismes locaux de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexistes sont renforcés dans l'ensemble du pays.
  - La transversalisation de la problématique hommes-femmes, y compris à la faveur de la promotion d'une plus grande représentation des femmes dans les processus de décisions, s'impose dans les domaines du relèvement local, de la gestion des conflits, des élections locales et des litiges fonciers ruraux.

- 
- 2015/16
- Le nombre de communautés et de bénéficiaires des programmes et projets de développement et de relèvement local commence à diminuer, témoignant d'une amélioration de la situation socioéconomique.
  - Tous les conseils régionaux et communaux sont mis en place, dotés de ressources suffisantes et fonctionnent normalement et sans accroc sur la base du principe de subsidiarité, permettant ainsi l'exercice de la démocratie au niveau local, la répartition équitable de la croissance et la promotion du développement local à tous les niveaux.
  - Presque tous les Ivoiriens réfugiés dans des pays voisins ont été rapatriés volontairement et les déplacés ont regagné leur foyer et été réintégrés.
  - La fourniture des services publics est adaptée aux besoins de la population, tant en quantité qu'en qualité, conformément aux normes établies par l'État.

- Les expulsions des forêts classées se poursuivent. Les autorités compétentes en assurent la gestion à long terme, conformément aux lois en vigueur, en prenant en compte les besoins culturels reconnus des populations des zones concernées.
- Les autorités nationales et locales sont en mesure de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, y compris celles qui sont touchées par des catastrophes naturelles.
- La transversalisation de la problématique hommes-femmes, y compris par la promotion d'une plus grande représentation des femmes dans les processus de décisions, est assurée dans les secteurs de la réinsertion, du relèvement local et de l'accès aux services publics de base.

---

#### IV. Justice et droits de l'homme

*Critère : Mise en place et fonctionnement progressif d'un système judiciaire indépendant, accessible et impartial conforme aux normes internationales*

---

##### Indicateurs de progrès

---

- 2013/14
- Le plan de réforme des systèmes judiciaire et pénitentiaire nationaux est mis en œuvre.
  - La politique relative à la protection judiciaire de l'enfant est adoptée.
  - La Commission nationale des droits de l'homme, la Commission Dialogue, vérité et réconciliation et le Programme national de cohésion sociale sont dotés des moyens humains, matériels et financiers de leur vocation.
  - Le système judiciaire traite équitablement les dossiers des victimes de violences sexuelles, qui obtiennent réparation.
  - Il est institué de nouvelles mesures de protection judiciaire en faveur des victimes et témoins de violences sexuelles.
  - La Cour d'assises siège.
  - Le nombre d'auteurs de violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles ou sexistes, poursuivis et condamnés conformément aux normes internationales par la justice ivoirienne (de droit commun et militaire), qui ont purgé leurs peines, est en augmentation.
  - Les textes organisant l'assistance judiciaire sont modifiés, un nouveau mécanisme d'accès à la justice étant institué.
  - Les institutions et mécanismes nationaux garantissant le respect de l'état de droit, de la justice, des droits de l'homme, de l'égalité et de l'équité entre les sexes tiennent compte des normes internationales.
  - La transversalisation de la problématique hommes-femmes s'impose, y compris à la faveur de la promotion d'un meilleur accès des femmes aux professions relevant du domaine de la justice et des droits de l'homme.
  - Le nombre d'instruments internationaux des droits de l'homme ratifiés et de textes internes conformes aux normes internationales est en augmentation.
- 
- 2014/15
- Les poursuites judiciaires résultant de la crise postélectorale s'exercent dans le respect des principes d'équité, de transparence et d'impartialité.

- Des progrès considérables sont réalisés dans la mise en œuvre du plan de réforme de la justice; le nombre de tribunaux où siège un juge spécialiste de la protection de l'enfance et le nombre de commissariats de police et de brigades de gendarmerie ayant un référent de la protection de l'enfance et qui assurent des services conformes aux directives de la politique relative à la protection de l'enfance sont en augmentation.
- Le nombre d'auteurs de violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles ou sexistes, poursuivis et condamnés conformément aux normes internationales par la justice ivoirienne (de droit commun et militaire) et qui ont purgé leurs peines, continue d'augmenter.
- La proportion d'enfants victimes de violences et de violations de leurs droits et ayant accès aux soins prodigués par les services sociaux est en augmentation.
- La Cour d'assises siège.
- La loi électorale, les lois organiques portant création de la Cour de cassation, du Conseil d'État et de la Cour des comptes, et la loi portant Conseil supérieur de la magistrature sont approuvées par l'Assemblée nationale et le Gouvernement commence à les appliquer.
- Le décret n° 69-189 du 14 mai 1969 portant réglementation pénitentiaire est modifié.
- Les institutions chargées de la réglementation et de la protection de certains droits spécifiques, y compris la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté des communications sont mises en place, renforcées ou opérationnelles.
- Les institutions judiciaires compétentes en matière de contentieux électoral sont renforcées et opérationnelles.
- La Commission nationale des droits de l'homme remplit sa vocation consultative auprès du Gouvernement en matière de respect, de protection et de promotion des droits de l'homme, appuie les réformes législatives, mène des enquêtes et assure la prévention des violations des droits de l'homme et recommande des sanctions.
- Les conclusions et recommandations formulées dans le rapport d'activité de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation commencent à être mises en œuvre.
- Les textes relatifs à la nationalité, aux biens fonciers, à l'état civil et aux droits de la personne et de la famille trouvent application.
- La loi portant aide juridictionnelle est mise en œuvre.
- La transversalisation de la problématique hommes-femmes s'impose, y compris à la faveur de la promotion d'un meilleur accès des femmes aux professions relevant du domaine de la justice et des droits de l'homme.

- 
- 2015/16
- La mise en œuvre du plan de réforme de la justice est en bonne voie.
  - Les capacités d'accueil des prisons et établissements pénitentiaires sont accrues, le respect des droits élémentaires du détenu étant renforcé.
  - Le nombre d'auteurs de violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles ou sexistes, poursuivis et condamnés conformément aux normes internationales par la justice ivoirienne (de droit commun et militaire), qui ont purgé leurs peines, a encore augmenté.
  - La Cour d'assises siège.

- Les organisations ivoiriennes de défense des droits de l'homme opèrent en toute sécurité et indépendance et établissent des rapports crédibles sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.
  - Les institutions et mécanismes nationaux garantissant le respect de l'état de droit, de la justice, des droits de l'homme, de l'égalité et de l'équité entre les sexes tiennent compte des normes internationales à l'occasion de leurs activités.
  - L'accès à la justice, des groupes vulnérables en particulier, est renforcé.
  - La transversalisation de la problématique hommes-femmes, y compris à la faveur de la promotion d'un meilleur accès des femmes aux professions relevant du domaine de la justice et des droits de l'homme, s'impose.
-



## Annexe II

## Avantages comparatifs de l'ONUCI et de l'équipe de pays des Nations Unies

<i>Tâches confiées à l'ONUCI</i>	<i>Principales tâches connexes</i>	<i>Principale(s) entité(s) des Nations Unies concernée(s)</i>	<i>Choix de la date de transfert de responsabilités par l'ONUCI avant ou après les élections de 2015<sup>a</sup></i>
<b>I. Environnement politique</b>			
<b>1.1 Bons offices</b>	Promotion d'un environnement propice à des élections libres, justes et transparentes en 2015	ONUCI	Sans objet
<b>1.2 Bonne gouvernance</b>	Renforcement des capacités et formation, y compris des hauts fonctionnaires au niveau national	ONUCI PNUD	Avant
	Promotion et renforcement des capacités des fonctionnaires au niveau local, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme	ONUCI HCDH FNUAP UNICEF	Après
<b>1.3 Gestion des conflits, réconciliation nationale et dialogue politique</b>	Conseils aux parties prenantes nationales sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation	ONUCI/HCDH PNUD	Sans objet
	Formation des autorités locales à la gestion des conflits et à l'instauration de la confiance	ONUCI PNUD FNUAP	Après
	Tenue de consultations avec les membres de la société civile, les chefs coutumiers, les jeunes, les femmes et les groupes religieux pour promouvoir le dialogue et la réconciliation	ONUCI PNUD UNICEF ONU-Femmes FNUAP HCR	Après
	Renforcement de la participation des femmes aux processus de réconciliation grâce à la formation, au renforcement des capacités et à la sensibilisation	ONUCI/HCDH FNUAP PNUD FNUAP ONU-Femmes	Avant

<i>Tâches confiées à l'ONUCI</i>	<i>Principales tâches connexes</i>	<i>Principale(s) entité(s) des Nations Unies concernée(s)</i>	<i>Choix de la date de transfert de responsabilités par l'ONUCI avant ou après les élections de 2015<sup>a</sup></i>
<b>1.4 Campagne nationale de sensibilisation multimédia</b>	Tenue de tables rondes impartiales avec les parties prenantes politiques; magazines; radios; tenue de réunions d'information à l'intention des journalistes et chargés de communication avec les organes de tutelle de la presse; sensibilisation des radios et autres médias locaux; campagnes de sensibilisation aux droits de l'homme	ONUCI	Sans objet
	Formation des journalistes nationaux à la question des droits de l'homme, y compris les droits de la femme et de l'enfant	ONUCI UNESCO ONU-Femmes UNICEF FNUAP	Avant
<b>1.5 Justice transitionnelle</b>	Sensibilisation à l'adoption d'une stratégie nationale de justice transitionnelle	ONUCI/HCDH	Sans objet
<b>1.6 Renforcement des capacités législatives</b>	Formation du pouvoir législatif à légiférer dans le respect des droits de l'homme; réforme du secteur de la sécurité; et réforme du droit pénal, civil et pénitentiaire	ONUCI/HCDH FNUAP	Avant
<b>1.7 Institution d'un cadre de règlement des litiges fonciers et des contestations d'identité à la faveur d'une modification de la législation en la matière</b>	Dialogue et actions de sensibilisation	ONUCI	Après
	Avis techniques en matière d'interprétation juridique et administrative des lois foncières	ONUCI FAO	Sans objet
<b>II. Accès aux droits</b>			
<b>2.1 Constater les violations des droits de l'homme, enquêter et établir des rapports sur celles-ci</b>	Constataion des cas de violations des droits de l'enfant, conduite d'enquêtes et établissement de rapports	ONUCI/HCDH UNICEF	Avant
	Conseils concernant le traitement efficace des cas de violence sexuelle et sexiste	ONUCI/HCDH FNUAP UNICEF ONU-Femmes	Avant

<i>Tâches confiées à l'ONUCI</i>	<i>Principales tâches connexes</i>	<i>Principale(s) entité(s) des Nations Unies concernée(s)</i>	<i>Choix de la date de transfert de responsabilités par l'ONUCI avant ou après les élections de 2015<sup>a</sup></i>
	Aider la société civile et les organes chargés du respect des lois à se donner les moyens de constater les cas de violations des droits de l'homme, d'enquêter sur ceux-ci et d'aider les victimes et les groupes vulnérables	ONUCI/HCDH UNICEF HCR	Avant
<b>2.2 Mettre fin à l'impunité</b>	Concourir à la réforme du code pénal	ONUDC	Avant
	Avis/conseils en matière d'administration de la justice pour mineurs	UNICEF	Avant
<b>2.3 Droit interne des droits de l'homme et humanitaire</b>	Adhésion aux textes internationaux relatifs aux droits de la femme, de l'enfant, du détenu et des personnes vivant avec le VIH/sida	ONUCI/HCDH UNICEF FNUAP ONUSIDA OMS	Avant
<b>2.4 Accès à la justice</b>	Concourir à la réforme du système d'aide juridictionnelle	ONUCI/HCDH PNUD UNICEF FNUAP ONU-Femmes HCR	Avant
<b>III. Sécurité</b>			
<b>3.1 Désarmement, démobilisation et réintégration</b>	Appui aux opérations de désarmement et de démobilisation	ONUCI	Sans objet
	Appui à la destruction des munitions	ONUCI	Sans objet
	Appui aux programmes de réinsertion	ONUCI PNUD FAO OIM ONUDI PAM	Avant
<b>3.2 Réforme du secteur de la sécurité</b>	Renforcement des moyens des organes nationaux de gouvernance et de tutelle du secteur de la sécurité	ONUCI PNUD	Après

<i>Tâches confiées à l'ONUCI</i>	<i>Principales tâches connexes</i>	<i>Principale(s) entité(s) des Nations Unies concernée(s)</i>	<i>Choix de la date de transfert de responsabilités par l'ONUCI avant ou après les élections de 2015<sup>a</sup></i>
	Renforcement des moyens des forces nationales de défense et de sécurité	ONUCI PNUD	Après
<b>3.3 Sécurité sous-régionale</b>	Dispositifs de sécurité transfrontières, principalement le long de la frontière avec le Libéria	ONUCI	Sans objet
	Appui à la création d'une unité de lutte contre la criminalité transnationale	ONUCI ONUDC	Après
	Organisation du retour des réfugiés ivoiriens en toute sécurité	ONUCI HCR OIM	Sans objet
	Création d'un système d'alerte rapide, y compris de comités locaux de réforme du secteur de la sécurité	ONUCI PNUD HCR	Avant

*Abréviations* : ONUCI, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire; PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement; HCDH, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population; UNICEF, Fonds des Nations Unies pour l'enfance; ONU-Femmes, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; HCR, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; ONUDC, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; ONUSIDA, Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine; OMS, Organisation mondiale de la Santé; OIM, Organisation internationale pour les migrations; PAM, Programme alimentaire mondial; ONUDI, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

<sup>a</sup> Le transfert effectif de toutes les responsabilités à l'agence, au fonds ou au programme des Nations Unies concerné est subordonné à la disponibilité de ressources financières et humaines suffisantes.

## Annexe III

## Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs militaires et de police

(Au 5 décembre 2013)

Pays	Composante armée			Total	Composante police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats		Unités de police constituées	Policiers
Argentine	–	–	–	–	–	2
Bangladesh	13	9	2 160	<b>2 182</b>	179	–
Bénin	6	7	420	<b>433</b>	–	58
Bolivie (État plurinational de)	3	–	–	<b>3</b>	–	–
Brésil	4	3	–	<b>7</b>	–	–
Burkina Faso	–	–	–	–	–	19
Burundi	–	–	–	–	–	35
Cameroun	–	–	–	–	–	21
Chine	6	–	–	<b>6</b>	–	–
Djibouti	–	–	–	–	–	24
Égypte	–	1	174	<b>175</b>	–	17
El Salvador	3	–	–	<b>3</b>	–	–
Équateur	2	–	–	<b>2</b>	–	–
Éthiopie	2	–	–	<b>2</b>	–	–
Fédération de Russie	10	–	–	<b>10</b>	–	–
France	–	6	–	<b>6</b>	–	13
Gambie	3	–	–	<b>3</b>	–	–
Ghana	6	7	500	<b>513</b>	–	4
Guatemala	5	–	–	<b>5</b>	–	–
Guinée	2	–	–	<b>2</b>	–	10
Inde	8	–	–	<b>8</b>	–	–
Irlande	2	–	–	<b>2</b>	–	–
Jordanie	7	12	1 055	<b>1 074</b>	478	15
Madagascar	–	–	–	–	–	24
Malawi	3	2	5	<b>10</b>	–	–
Maroc	–	3	723	<b>726</b>	–	–
Namibie	2	–	–	<b>2</b>	–	–
Népal	3	1	–	<b>4</b>	–	–
Niger	5	5	932	<b>942</b>	–	37
Nigéria	5	–	–	<b>5</b>	–	4

<i>Pays</i>	<i>Composante armée</i>				<i>Composante police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers</i>
Ouganda	5	2	–	<b>7</b>	–	–
Pakistan	11	13	1 374	<b>1 398</b>	149	–
Paraguay	7	2	–	<b>9</b>	–	–
Pérou	3	–	–	<b>3</b>	–	–
Philippines	3	2	–	<b>5</b>	–	–
Pologne	1	–	–	<b>1</b>	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–	–	6
République de Corée	2	–	–	<b>2</b>	–	–
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	13
République de Moldova	3	–	–	<b>3</b>	–	–
République-Unie de Tanzanie	2	2	–	<b>4</b>	–	–
Roumanie	6	–	–	<b>6</b>	–	–
Rwanda	–	–	–	–	–	16
Sénégal	10	7	487	<b>504</b>	–	48
Serbie	3	–	–	<b>3</b>	–	–
Tchad	2	1	–	<b>3</b>	–	19
Togo	7	6	517	<b>530</b>	–	–
Tunisie	7	3	–	<b>10</b>	–	19
Turquie	–	–	–	–	–	12
Ukraine	–	–	38	<b>38</b>	–	8
Uruguay	2	–	–	<b>2</b>	–	5
Vanuatu	–	–	–	–	–	3
Yémen	9	1	–	<b>10</b>	–	3
Zambie	2	–	–	<b>2</b>	–	–
Zimbabwe	3	–	–	<b>3</b>	–	–
<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>96</b>	<b>8 385</b>	<b>8 669</b>	<b>806</b>	<b>435</b>



Map No. 4220 Rev. 48 UNITED NATIONS  
December 2013

Department of Field Support  
Cartographic Section